

L'AFP devra financer en partie son plan informatique

Marie-Laetitia Bonavita

09/07/2008 | Mise à jour : 10:36 |



Crédits photo : ASSOCIATED PRESS

Selon Christine Albanel, l'État ne financera pas l'intégralité des 20 millions d'euros nécessaires à la refonte du système informatique de l'agence.

C'est l'histoire du retour à l'envoyeur. Dans la négociation de son contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec l'État, L'Agence France-Presse (AFP) avait demandé il y a quelques semaines un financement exceptionnel de 20 millions d'euros sur cinq ans pour la refonte de son système informatique, assurant aux clients l'accès au texte mais également à des photos, infographies, vidéos, le tout en six langues.

«Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous nous interrogeons sur les modalités», a indiqué mardi Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, devant l'Association des journalistes des médias et de la communication. En clair : si l'État s'apprête à signer très prochainement le COM, qui régit le nombre d'abonnements souscrits par les ministères, les administrations, etc., il se montre plus regardant sur la rallonge exceptionnelle de 20 millions d'euros. Les pouvoirs publics souhaiteraient que l'AFP en finance une partie. Notamment grâce aux 5 à 6 millions de bénéfices (incluant moins de 3 millions d'éléments exceptionnels) dégagés en 2007. Viendra alors la négociation sur le partage à venir entre les deux protagonistes des 15 millions d'euros restants.

Voilà une réponse qui ne fera pas les délices de la plus grande agence de presse francophone et troisième mondiale derrière l'américaine Associated Press et la britannique Reuters.

En mai dernier, dans une interview donnée au quotidien économique Les Échos, Pierre Louette, le PDG de l'AFP, indiquait tout juste miser sur «l'équilibre ou sur un résultat légèrement positif» en 2008. Il justifiait ce repli par le surcoût lié aux événements exceptionnels des Jeux olympiques de Pékin, qui nécessitent l'envoi de plus de 150 journalistes, et du championnat d'Europe de football.

Abonnements publics

Le statut de l'AFP, qui date de 1957, est particulier. Pour préserver son indépendance, l'agence n'est pas directement subventionnée par l'État mais elle bénéficie d'un certain nombre d'abonnements de services publics. Aujourd'hui, l'État reste de loin son principal client en lui assurant 110 millions d'euros de recettes, soit 40 % de son chiffre d'affaires (contre 50 % il y a quinze ans). Les 60 % restants proviennent des abonnements des médias classiques (presse quotidienne, presse régionale, télévision...) et des nouveaux médias, comme Yahoo! ou Orange. En 2007, la contribution des médias étrangers était supérieure à celle des français. La relation entre l'État et l'AFP se matérialise par la renégociation tous les cinq ans du COM.

Même s'il est à la recherche d'argent frais, Pierre Louette a déjà indiqué qu'il n'était pas favorable à l'ouverture du capital de l'AFP à des capitaux privés. Le modèle économique du secteur n'étant pas de nature à attirer des partenaires privés.